

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 29 FÉVRIER 2016**

Le vingt-neuf février deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Quemperven sous la présidence de Monsieur Philippe WEISSE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. WEISSE P., TREMEL G., TREMEL J., RANNOU L., DUVAL C. ; LE PENNEC F. ; MALLO Y. et Mmes TRENTESAUX A., TREMEL JUMPERTZ C., ALLAINMAT G.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Martine DELISLE HERRY qui donne procuration à M. Philippe WEISSE.

M. Laurent RANNOU a été désigné secrétaire de séance.

VOTE DES SUBVENTIONS 2016.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions qui lui ont été adressées pour l'année 2016.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE d'octroyer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDÉE
SECOURS CATHOLIQUE TRÉGUIER	25 €
CIDFF	25 €
DOMICILE ACTION TREGOR	25 €
TY LEVR (bibliothèque Quemperven)	600 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE QUEMPERVEN	180 €
AMF 22	149,14 €
FNACA TRÉGUIER	25 €
ASSOCIATION JALMALV LANNION	15 €
ÉCOLE DE QUEMPERVEN	500 €
ANACR BÉGARD	25 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	40 €
DIAB ARMOR 22	15 €
France ADOT 22	30 €
ADAPEI 22	25 €
CLUB DES GENETS DE GUIVANO	130 €
BÂTIMENTS CFA 22 PLÉRIN	40 €
TOTAL	1 899,14 €

DIRECTION UNIQUE DU RPI

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courriel de la Direction Académique qui propose aux communes de Langoat, Lanmérin et Quemperven de créer un poste de directeur unique pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Étant donné le peu d'informations obtenues de la part de la Direction Académique concernant les atouts et contraintes d'un tel poste pour le RPI, le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre de décision lors de cette séance et décide de surseoir.

PROJET DE VENTE DE LA LICENCE IV DE L'ANCIEN COMMERCE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la licence IV de l'ancien commerce est toujours en vente. M. LUCAS a trouvé un acheteur et demande l'avis favorable du Maire pour cette vente tel que demandé par la Préfecture puisqu'il s'agit de la dernière licence de la Commune.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent que la Commune rachète la licence afin de la conserver sur son territoire. Le prix de vente annoncé par le propriétaire est de 4 500,00 € HT.

Après concertation, le Maire propose aux Conseillers Municipaux de voter à main levée pour ou contre l'achat de la licence IV par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 9 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention :

DÉCIDE de ne pas acheter la dernière Licence IV de la Commune,

AUTORISE le Maire à donner un avis favorable pour la vente de la Licence IV à une personne extérieure à la Commune.

CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICE DU BUREAU D'ÉTUDES MUTUALISÉ DE LTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Lannion-Trégor Communauté propose la mise à disposition de son Bureau d'Études pour accompagner les communes dans leurs futurs projets. Une convention est proposée avec les conditions financières.

Monsieur le Maire précise que la Commune, depuis la disparition de l'ATESAT, fait appel aux services de l'ADAC22. Après comparaison des tarifs de l'ADAC22 et de ceux du Bureau d'Études de LTC, il s'avère que l'adhésion à LTC est moins élevée (100 € par an) ainsi que leur coût horaire (36,54 €/h). De plus, la proximité géographique et administrative des personnels du Bureau d'Études de LTC susceptibles d'intervenir sur le territoire de la Commune est un atout supplémentaire.

Monsieur le Maire propose de terminer les projets en cours avec l'ADAC22 et de travailler avec le Bureau d'Études de LTC pour les nouveaux projets, ce qui implique de cotiser sur une année pour les deux organismes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la proposition de convention entre Lannion-Trégor Communauté et la Commune pour la mise à disposition du Bureau d'Études de LTC,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET GÉNIE CIVIL TÉLÉPHONIQUE POUR LA VOIRIE DE TRAOU STANG.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un devis estimatif du SDE22 concernant les travaux d'éclairage public et de génie civil téléphonique qui doivent être anticipés aux abords de la salle polyvalente de la Commune.

Les travaux d'éclairage public sont estimés à 8 150,00 €* HT avec une participation de la Commune de 60 % du coût total soit 4 890,00 €* HT.

Les travaux de génie civil téléphonique sont estimés à 890,00 € TTC et sont en totalité à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet d'éclairage public prévu aux abords de la salle polyvalente à Quemperven, tel que présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif HT de 8 150,00 € ;

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture d'entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. »

DÉCIDE de confier au Syndicat Départemental d'Énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique prévu aux abords de la salle polyvalente à Quemperven, pour un montant estimatif TTC de 890,00 €, conformément au règlement syndical ;

« Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise. »

AUTORISE le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des Collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

* Ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre.

DEVIS LYONNAISE DES EAUX POUR LA PREPARATION DES BRANCHEMENTS VOIRIE TRAOU STANG.

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée un devis de la Lyonnaise des Eaux concernant les travaux de préparation de futurs branchements d'eau potable au niveau de la voirie de Traou Stang. Le montant forfaitaire de ces travaux s'élève à 3 733,15 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ le devis forfaitaire de la Lyonnaise des Eaux pour les travaux préparatoires à des futurs branchements d'eau potable pour 3 733,15 € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer le devis.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET PÉDAGOGIQUE « PRESSE » AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 PRÉSENTÉE PAR L'ÉCOLE PUBLIQUE DE QUEMPERVEN.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme la Directrice de l'école primaire de Quemperven qui sollicite une subvention de 374 € pour compléter le budget prévisionnel prévu pour leur projet pédagogique de l'année qui a pour sujet « la presse ». Ce projet consiste à se rendre à Nantes durant deux journées et une nuit afin de faire plusieurs visites sur le thème de la presse. Le projet est déjà financé en partie par les parents d'élèves et l'association des parents d'élèves du RPI. Un complément de 1 120 € est demandé aux mairies des trois communes du RPI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE d'accorder une subvention de 374 € à l'OCCE de l'école publique de Quemperven pour financer le projet pédagogique de l'année scolaire sur le thème de « la presse ».

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET PÉDAGOGIQUE « CIRQUE » AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 PRÉSENTÉE PAR L'ÉCOLE SAINTE-MARIE DE ROSPEZ.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école Sainte-Marie de Rospez qui sollicite une subvention pour un projet pédagogique sur le cirque, qui doit avoir lieu du 18 au 29 avril 2016. Le projet concerne cinq enfants de la commune de Quemperven.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de ne pas accorder de subvention à l'école Sainte-Marie de Rospez pour son projet pédagogique sur le cirque.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED DE TRÉGUIER.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Mairie de Tréguier a renouvelé sa demande de participation aux frais de fonctionnement du RASED (dont les services se trouvent dans les locaux de l'école élémentaire de Tréguier) pour l'année scolaire 2015-2016. Il précise à l'Assemblée que le RASED est un service de l'Éducation Nationale qui aide les enfants en

difficulté scolaire dans les écoles. Ce réseau réunit des psychologues scolaires ainsi que les Professeurs des écoles spécialisés.

Une participation de 2 € par enfant scolarisé en 2015-2016 est proposée par la mairie de Tréguier soit un total de 74 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de donner une participation de 74 € à la Mairie de Tréguier pour les frais de fonctionnement du RASED au titre de l'année scolaire 2015-2016.

APPROBATION DU DICRIM

Monsieur le Maire présente le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) élaboré par les services de la Mairie.

Le DICRIM est un document qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée ;
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population;
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

Suite à la présentation du DICRIM, Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le DICRIM proposé par Monsieur le Maire.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « COMMUNICATION QUEMPERVEN/LTC ».

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Le Président de Lannion-Trégor Communauté qui propose de désigner un référent « communication » par commune afin de mieux faire connaître les domaines de compétences et les actions de la Communauté d'agglomération auprès des habitants. Le référent peut être un élu ou un agent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉSIGNE Mme Trémel Mélanie Secrétaire de la Mairie de Quemperven comme référent « communication » pour faire le lien entre la Communauté d'agglomération et les Quempervenois.

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIÈRE AGRICOLE

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Le Conseil Municipal de QUEMPERVEN, conscient de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes costarmoricaines, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Information sur l'étude de projet de faisabilité de création de lotissement avec la SEM (Société d'Économie Mixte) de LTC sur la commune de Quemperven. Monsieur le Maire précise que la SEM prend en charge tous les frais financiers depuis l'étude du projet jusqu'à la commercialisation des lots qu'elle assure.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux de voirie de l'accès à la salle communale a été attribué à l'entreprise EUROVIA et que les travaux de raccordements aux réseaux ont commencé.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux pour l'accès à Internet à très haut débit vont commencer le 14 mars prochain sur la VC 3 (route de Lanvézéac).
- Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le travail sur la répartition de l'enveloppe du Contrat Départemental de Territoire est toujours en cours.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental va engager avant l'Été 2016 des travaux de réfection de chaussée sur la RD65 et la RD65B (haut de la rue de la Mairie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,